

Biophytis annonce le dépôt d'un document d'enregistrement en vue d'une Introduction en Bourse aux Etats-Unis

Paris (France), Cambridge (Etats-Unis), 22 mai 2019, 13h15 - BIOPHYTIS (Euronext Growth Paris : ALBPS), société de biotechnologie spécialisée dans le développement de nouveaux traitements pour les maladies liées à l'âge, annonce aujourd'hui avoir déposé un document d'enregistrement auprès de la US Securities and Exchange Commission (la « SEC ») dans le cadre de son projet d'introduction en bourse aux Etats-Unis et d'une offre au public d'American Depositary Shares (« ADS ») représentatives d'actions ordinaires aux Etats-Unis (l' « Offre aux Etats-Unis ») et en dehors des Etats-Unis (ensemble, l' « Offre ADS »), et une offre de ses actions ordinaires principalement à des investisseurs qualifiés hors des Etats-Unis (y compris en Europe) (l' « Offre d'Action Ordinaire », formant avec l' « Offre ADS », l' « Offre Globale »). Tous les titres vendus dans le cadre de l'Offre Globale seront émis par Biophytis. Le nombre de titres proposés, incluant le ratio entre actions ordinaires et ADS, et la fourchette de prix de l'Offre Globale n'ont pas encore été déterminés.

Biophytis a procédé à une demande d'admission de ses ADS sur le Nasdaq Capital Market sous le symbole « BPTS ». Les actions ordinaires de Biophytis dont l'émission est envisagée dans le cadre de l'Offre Globale seront cotées sur Euronext Growth Paris sous le même symbole « ALBPS » que les actions existantes de la Société.

H.C. Wainwright & Co. agit en qualité de coordinateur global pour l'Offre Globale et chef de file exclusif pour l'Offre aux Etats-Unis. Invest Securities S.A. agit en qualité de chef de file associé pour l'Offre d'Action Ordinaire.

Les titres mentionnés dans ce communiqué de presse ne seront proposés que par voie de prospectus enregistré par la SEC. Une fois disponible, des exemplaires du prospectus préliminaire décrivant les conditions du placement global pourront être obtenus auprès de H.C. Wainwright & Co., LLC, 430 Park Avenue 3rd Floor, New York, NY 10022, ou par téléphone au (646) 975-6996, ou par email à placements@hcwco.com ou sur le site web de la SEC.

Le document d'enregistrement des titres auxquels il est fait référence a été déposé auprès de la SEC, mais n'est pas encore entré en vigueur. Les titres ne pourront être vendus, et aucune offre d'achat ne pourra être acceptée avant l'entrée en vigueur du document d'enregistrement. Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne pourra être considéré comme une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction au sein de laquelle toute offre, sollicitation ou vente serait illégale avant un enregistrement ou une certification conformément à la réglementation locale.

A propos de BIOPHYTIS

Biophytis SA est une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de nouveaux traitements permettant de ralentir les processus dégénératifs liés à l'âge et d'améliorer les résultats fonctionnels chez les patients souffrant de maladies du vieillissement. Notre approche thérapeutique vise à cibler et activer les principales voies de résilience biologique susceptibles de protéger et de contrer les effets des multiples stress biologiques et de l'environnement qui entraînent les maladies liées à l'âge. Sarconeos (BIO101), notre principal candidat-médicament, est une petite molécule en développement, administrée par voie orale destinée au traitement des maladies neuromusculaires, notamment la sarcopénie et la Myopathie de Duchenne. Notre second candidat médicament, Macuneos (BIO201), est une petite molécule en développement administrée par voie orale destiné au traitement



des rétinopathies, notamment la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) et la maladie de Stargardt. La société est basée à Paris, en France, et à Cambridge (Massachusetts). La déclaration d'enregistrement est accessible au public sur le site Web de la SEC.

BIOPHYTIS est une société cotée sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris (ALBPS ; ISIN : FR0012816825).

Pour plus d'informations : <http://www.biophytis.com>

 Suivez-nous sur Twitter @biophytis

BIOPHYTIS est éligible au dispositif PEA-PME



Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. L'information prospective peut généralement être identifiée par l'utilisation de termes tels que « approximativement », « peut », « sera », « pourrait », « croit », « s'attend à », « a l'intention », « devrait », « planifie », « potentiel », « projeter », « anticipe », « estime » ou « prévisions », ou toute autre terminologie comparable qui indique que certains événements pourraient se produire ou non. Ces déclarations prospectives comprennent toutes les déclarations relatives à l'introduction en Bourse de Biophytis. Ces déclarations prospectives sont soumises à divers risques et incertitudes, y compris, sans limitation, les risques inhérents au développement et / ou à la commercialisation de produits potentiels, aux résultats de ses études, à l'incertitude des résultats d'essais précliniques et cliniques ou d'approbations réglementaires, le besoin et la capacité d'obtenir des capitaux futurs, et le maintien des droits de propriété intellectuelle. En conséquence, il existe ou il existera des facteurs importants qui pourraient entraîner une différence substantielle entre les résultats réels et ceux indiqués dans ces déclarations. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, ceux décrits sous la rubrique "Facteurs de risque" dans la déclaration d'enregistrement de Biophytis relative à son introduction en Bourse. Ces facteurs ne doivent pas être interprétés comme étant exhaustifs et doivent être lus conjointement avec les autres avertissements inclus dans la déclaration d'enregistrement. Nous déclinons toute obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de développements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.



Aucune communication ni aucune information relative à l'Offre Globale de Biophytis ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. L'émission ou la souscription des actions de la Société peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques ; ni Biophytis ni les banques impliquées dans l'Offre Globale n'assument une quelconque responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle qu'amendée ou remplacée, y compris par la Directive 2010/73/EU et telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen, et du Règlement 2017/1129/EU (la « Réglementation Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans une quelconque juridiction, y compris la France.

Les actions de la Société feront uniquement l'objet d'un placement privé en France et/ou hors de France (à l'exception des Etats-Unis d'Amérique) auprès des personnes visées par l'article L.411-2-II du code monétaire et financier.

Espace Economique Européen

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Réglementation Prospectus (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public d'actions de la Société rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les actions de la Société peuvent être offertes dans les États membres uniquement :

- a) i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Réglementation Prospectus ;
ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Réglementation Prospectus) par Etat membre ; ou iii) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Réglementation Prospectus.

- b) Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public d'actions de la Société » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit (y compris au travers d'intermédiaires financiers), et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les actions de la Société objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces actions de la Société, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres qui ont adopté la Réglementation Prospectus.

France

Les actions de la Société dans le cadre de l'Offre Globale ne seront ni offertes ni cédées, directement ou indirectement, au public en France. Toute offre ou cession d'actions de la Société ou distribution de documents d'offre n'a été et ne sera effectuée en France qu'à (a) des personnes fournissant le service



d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (b) des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre, tels que définis dans et en conformité avec les articles L.411-2, D.411-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du code monétaire et financier.

Royaume-Uni

Le présent communiqué est adressé uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordonnance »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) de l'Ordonnance, ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les actions de la Société offertes dans le cadre de l'Offre Globale sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des actions de la Société dans le cadre de l'Offre Globale ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 de l'Ordonnance.

Contact Biophytis pour les Relations Investisseurs

Daniel SCHNEIDERMAN, CFO
dan.schneiderman@biophytis.com
Tel: +1 (857) 220-9720

Contact pour les relations médias aux Etats-Unis

LifeSci Public Relations
Cherilyn CECCHINI, M.D.
ccechini@lifescipublicrelations.com
Tel: +1 (646) 876-5196

Contact pour les relations médias en Europe

Citigate Dewe Rogerson
Laurence BAULT/Antoine DENRY

laurence.bault@citigatedewerogerson.com
antoine.denry@citigatedewerogerson.com

Tel: +33 (0)1 53 32 84 78
Mob: +33(0)6 64 12 53 61